

Message

Cette facture représente le solde de compte avec notre société SAUR au 31/12/2025. La consommation facturée correspond au relevé effectué à l'automne, et d'une estimation au 31/12/2025 calculée au prorata de la consommation du branchement. Depuis le 01/01/2026, le service de l'eau potable est géré par la société SOGEDO. Vous pouvez les contacter au 05.40.45.68.00.
SAUR reste votre interlocuteur pour cette facture.

30016089 545261460903 545

FERME DE POUCATY
GOUJOUNAC
46250 GOUJOUNAC

Contacts



Gérer votre compte sur internet
www.saurclient.fr



Service Clients
05 81 31 85 06
Du lundi au vendredi de 8h à 18h



Dépannage 24h/24
05 81 91 35 07



TSA 10019
46800 MONTCUQ CEDEX



Accueil
1 chemin de l'Oustalet 46800 MONTCUQ
Du lundi au vendredi de 9h à 12h, de 14h à 17h

Votre facture du 20 janvier 2026

Votre relevé est estimé sur la base de votre consommation habituelle.

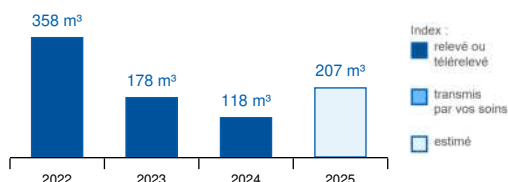
Votre consommation est de **207 m³**

Montant prélevé le 04 février 2026 : **145,50 €**

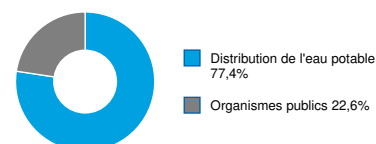
	€TTC
Distribution de l'eau potable	395,20
AQUARESO-PERIMETRE CAZALS	
Organismes publics	115,30
Total facture	510,50
Mensualités déjà prélevées	-365,00
Montant à prélever	145,50

[détail au verso](#)

Evolution de votre consommation



Répartition de votre facture



Conformément à votre demande, le montant de cette facture sera prélevé à partir du 04 février 2026 sur votre compte numéro XXXXX364420.

Vos informations de prélèvement SEPA :

Identifiant du créancier (ICS) : FR86ZZZ003506

Référence unique de mandat (RUM) : S-3-0050583450-002407279-01

Adresse desservie :	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information
GOUJOUNAC GOUJOUNAC	175 m³	630428	015 mm	30/10/2024 847	21/10/2025 1022	
	32 m³	630428	015 mm	21/10/2025 1022	31/12/2025 1054	Relevé estimé
TOTAL CONSOMMATION	207 m³					

Votre facture en détail	Périodes	Tranches en m³	Quantité ou volume en m³	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
► Distribution de l'eau potable					374,60		395,20
Abonnement					60,66		63,99
Part Syndicale	2e semestre 2025				26,03	5,50	
Part SAUR	2e semestre 2025				34,63	5,50	
Consommation					313,94		331,21
Part Syndicale	Année 2025		207	0,4200	86,94	5,50	
Part SAUR	Année 2025		207	1,0966	227,00	5,50	
► Organismes publics					109,30		115,30
Consommation					109,30		115,30
Conso. eau potable (agence de l'eau)	Année 2025		207	0,3200	66,24	5,50	
Perf. réseaux eau potable (agence de l'eau)	Année 2025		207	0,1180	24,43	5,50	
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)	Année 2025		207	0,0900	18,63	5,50	
Le prix moyen de votre consommation (hors abonnement) s'élève à : 2,16 € / m3 soit 0,00216 € / litre					HT exonéré de TVA : 0,00 €	TVA 5,50 % : 26,60 €	Total facture TTC : 510,50 €
					HT soumis à TVA : 483,90 €	TVA sur les débits : 26,60 €	

➔ Mieux comprendre la répartition de votre facture

Part Intercommunale/Communale
Sert à financer les investissements et les prestations réalisées par les collectivités publiques (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que SAUR.

Part SAUR
Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements

Part Organismes publics
Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux voies navigables de France) qui financent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.

➔ Message

Gérez directement
votre compte en ligne sur
www.saurclient.fr

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 SIRET 339 379 984 05975 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n°FR28339379984
Vos données personnelles sont traitées par SAUR pour l'exécution de votre contrat d'abonnement. Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficiez de droits sur les données vous concernant dont un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement. Vous pouvez exercer ces droits en utilisant le formulaire sur www.saur.com/mes-droits-rgpd ou par courrier postal auprès de SAUR, 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX. Pour en savoir plus sur nos engagements, consultez notre politique de protection des données personnelles sur www.saurclient.fr.
Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

Moyens de règlement

Merci de tenir compte des délais postaux, entre 2 et 6 jours, lors de votre règlement

✓ Paiement par TIP

Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dater et signer votre TIP après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe.
Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées :
Joignez à votre TIP daté et signé un relevé d'identité bancaire et envoyez le tout dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par chèque

Établissez votre chèque à l'ordre de SAUR, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par prélèvement mensuel

Ce mode de paiement est le plus souple, vous choisissez la date de prélèvement qui vous convient le mieux, vous êtes prélevé mensuellement et vous ne recevez qu'une facture pour le solde à régler en votre ou en notre faveur, calculé sur la base de votre consommation réelle.

✓ Paiement par Internet

Payez directement votre facture sur internet en vous connectant sur votre espace client sur le site www.saurclient.fr

✓ Paiement en espèces

Payez votre facture en espèces dans le bureau de poste de votre choix muni de cette facture et d'une pièce d'identité. Des frais pourront vous être appliqués sur place.